

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

2016 DEVE 36 Dénomination Denise Vernay attribuée à l'allée Est de l'esplanade Gaston Monnerville, située 7, place André Honnorat (6^e).

Mmes Catherine VIEU-CHARIER et Pénélope KOMITES, rapporteures.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le plan annexé audit projet de délibération ;

Vu la délibération, en date du 23 décembre 1932, portant réglementation de la dénomination des voies de Paris, modifiée par la délibération du 9 décembre 1938 ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 mai 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer la dénomination « Allée Denise Vernay » à l'allée Est de l'esplanade Gaston Monnerville (6^e) ;

Vu l'avis du Conseil du 6^e arrondissement, en date du 3 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2^e Commission, et par Mme Pénélope KOMITES, au nom de la 3^e Commission,

Délibère :

Article 1 : La dénomination « Allée Denise Vernay » est attribuée à l'allée Est de l'esplanade Gaston Monnerville, située 7, place André Honnorat (6^e).

Article 2 : Il est dérogé à la délibération du Conseil municipal en date du 23 décembre 1932 portant réglementation de la dénomination des voies de Paris, modifiée par la délibération du 9 décembre 1938.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO